



Temps de travail quand on fait la journée continue

Par **colibri joli**, le **19/02/2015** à **09:57**

mon mari fait les 2/7 depuis quelque temps ils ont une pause de 20 minutes exemple : il commence a 13heures 20 et fini a 20 heure20 le problème c est qu en vérité ils finissent a 20 heure 40 pour que leur patron récupère les 20 minutes de pose obligatoire est ce normal moi même ayant travailler en usine je faisais les 2/8 a l époque je prenais mon travail a 14 heure j avais 20 minutes de pose mais je terminer a 22 heure et j avais en plus droit a la prime panier j aurai voulu savoir si ils avaient droit a une prime panier quand on fait les 2/7 merci de votre réponse et est ce qu ils sont obliger de finir 20 minutes plus tard merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **19/02/2015** à **11:21**

Bonjour,

Telle situation n'est pas forcément transposable à une autre car cela dépend de la Convention Collective applicable ou d'un Accord d'entreprise...

Si rien n'y est prévu, la pause n'est pas payée et l'indemnité de panier n'est pas obligatoire...

Je conseillerais au salarié de se rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **colibri joli**, le **19/02/2015** à **11:25**

merci pour votre réponse